

*Services de garde d'enfants—Loi*

Il existe donc à l'heure actuelle des services de garde d'enfants partout au Canada grâce au Régime d'assistance publique. Les dépenses annuelles au titre des services de garde d'enfants s'élèvent à 1,9 milliards de dollars, une somme considérable.

Ce projet de loi et les discours prononcés à la Chambre par les ministériels donnent l'impression que nous lançons un programme totalement nouveau, que ce sont des dépenses qui n'existaient pas jusqu'à maintenant. Ce n'est pas le cas. Ce programme de services de garde existe déjà en vertu du Régime d'assistance publique, et il continuera d'exister, comme la secrétaire parlementaire l'a précisé plus tôt, si les provinces décident de ne pas conclure d'entente avec Ottawa aux termes du projet de loi C-144.

Dans un article publié il y a un mois et demi, Marjorie Nichols a expliqué très clairement que, en tenant compte d'un taux d'inflation de 5 p. 100 par année, le gouvernement dépenserait quelque 17 milliards au cours des sept prochaines années sans ce nouveau programme.

En adoptant ce programme, le gouvernement dépensera quelque 22 milliards de dollars au cours des sept prochaines années, compte tenu encore une fois du taux d'inflation. Cette comparaison du programme qui existe actuellement en vertu du Régime d'assistance publique et du programme prévu aux termes du projet de loi C-144 est peut-être une bonne façon de voir ce que vaut vraiment la nouvelle mesure législative. Le gouvernement dépensera donc environ 4 p. 100 de plus par année que ce qu'il aurait dépensé sans ce nouveau programme.

La question des normes nationales a été soulevée souvent tout au long du débat aux étapes antérieures et encore aujourd'hui à l'étape de la troisième lecture, particulièrement dans la réponse de la secrétaire parlementaire. Je dois reconnaître que son analyse était fort intéressante. Il n'en reste pas moins que nous voulons établir des normes minimum à l'échelle du pays. L'établissement de normes est habituellement une prérogative et, jusqu'à maintenant, le gouvernement fédéral a joué un rôle de chef de file dans ce domaine.

Malheureusement, le projet de loi C-144 n'est pas fidèle à cette tendance qui se dégageait des autres programmes et régimes de sécurité sociale. C'est pourquoi la critique est venue de ce côté-ci de la Chambre. Si nous n'avons pas su déceler une allusion aux normes nationales dans le projet de loi C-144, je serai heureux d'écouter ce que la secrétaire parlementaire a à dire à ce sujet quand j'aurai terminé. Elle sera peut-être en mesure de me signaler l'article du projet de loi établissant des normes nationales. Je serai heureux qu'elle me corrige.

• (1650)

Une autre lacune de la mesure à l'étude et de l'approche au problème tient au fait qu'elle ne fixe pas de priorités pour les familles nécessiteuses. Nous croyons comprendre, d'après les audiences du comité et les nombreuses instances que nous avons entendues à cet égard, que les familles nécessiteuses se trouveront confrontées à une situation plus difficile qu'à présent.

Pendant la période réservée aux questions et réponses, nous avons parlé brièvement du problème des enfants avec une clé au cou. La secrétaire parlementaire a renvoyé la question aux autorités provinciales, auxquelles il appartiendrait de s'occuper

de la question. Nous espérons que le contrat, les négociations et les accords qui seront conclus reconnaîtront dans ces enfants un phénomène social auquel il faut remédier.

On a bien peu parlé au cours du débat, sauf à deux ou trois reprises, des salaires payés aux employés de garderie. Ces derniers continueront d'être les plus faiblement rémunérés dans notre société à moins que le gouvernement fédéral ne donne l'exemple à cet égard et à moins qu'il ne s'exprime franchement et dise clairement quel devrait être à son avis le traitement approprié et convenable que devraient toucher ces travailleurs clés dans notre société.

Quant aux priorités, dont j'ai déjà parlé brièvement, nous devrions réfléchir à ce que le premier ministre disait du déficit en le comparant à une bombe à retardement et à la façon dont le gouvernement s'engage dans des dépenses de défense, bien qu'elles s'étalent, il est vrai, sur plus de sept ans. Dans certains cas, c'est sur cinq ans. Pour certains articles et matériels, c'est sur sept ans, pour d'autres c'est sur dix ans ou plus. Néanmoins, lorsqu'on considère la totalité du budget du matériel de la défense, on trouve cet étonnant engagement de 25 milliards de dollars au sujet duquel le premier ministre estime inutile de s'inquiéter en ce qui concerne le déficit. On compare alors ces 25 milliards de dollars aux 4 milliards de dollars, parce qu'il s'agit essentiellement d'une dépense de 4 milliards de dollars pour les garderies, c'est-à-dire le montant réel, en excluant les crédits d'impôts. On se demande quelles sont donc les priorités du gouvernement. On se demande vraiment quelles sont les valeurs qui poussent le gouvernement à agir lorsqu'on compare ces priorités. Il s'agit de 25 milliards de dollars contre 4 milliards de dollars.

Nous attendons les débats avec impatience non seulement ici, mais aussi pendant la campagne électorale pour faire remarquer aux Canadiens quelles sont les priorités du gouvernement quand il s'agit de la question des garderies au cours des sept prochaines années. Il est absurde de faire ce genre de financement lorsqu'on ne le considère plus de façon isolée, mais plutôt en relation avec les financements concurrentiels et parallèles effectués par le gouvernement, alors tout le programme devient un exercice éhonté d'obscénité du pouvoir. C'est un triste tableau qui se révèle à nous. Autrement dit, si nous pouvons trouver de l'argent pour le matériel de la défense, nous ferions mieux d'en trouver aussi pour faire bien garder la jeune génération actuelle.

À Toronto, il y a 4 700 noms sur la liste d'attente. L'autre jour, une jeune femme du nom de Roberta Wilson, âgée de 19 ans, est allée au bureau du président du conseil de l'agglomération torontoise, M. Flynn, et a occupé les lieux pendant deux heures jusqu'à ce qu'on lui donne une place de garderie pour son fils. Elle a dû recourir à ce genre de procédé pour attirer l'attention sur son cas. Est-ce à dire, madame la Présidente, que les mères devront dorénavant agir ainsi pour retenir l'attention de leur municipalité et de leurs gouvernements fédéral et provincial? Ce ne devrait pas être la façon de régler les problèmes de garderie. On ne veut évidemment pas de listes d'attente de 4 700 noms dans les grands centres métropolitains. En fait, on ne voudrait pas du tout de longues listes d'attente, mais il y en aura toujours. Cela reste néanmoins insensé, absurde.